



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mont-de-Marsan, le 12 octobre 2022

Direction départementale emploi,
travail, solidarités et protection
des populations

La préfète

à

Direction

Chambre d'agriculture
des Landes

Madame la présidente

20 OCT. 2022

Chambre d'agriculture des Landes
Cité Galliane BP 279
55, Avenue Cronstadt
40000 MONT-DE-MARSAN CEDEX

Objet: Influenza aviaire, consignes aux éleveurs d'oiseaux en élevages commerciaux.

Madame la présidente,

La mise en œuvre du plan d'action IAHP, validé fin juillet dernier, prévoit des actions de communication sur plusieurs obligations réglementaires en direction de l'ensemble des opérateurs, professionnels... Un certain nombre d'initiatives a déjà été pris.

Au plan local, je souhaiterais pouvoir toucher individuellement les éleveurs par votre intermédiaire. Le message aurait deux objectifs :

Un rappel de leur obligation en matière de déclaration de leurs bâtiments et des mouvements de leurs oiseaux. Si ce n'est pas fait, ces déclarations peuvent être faites par voie électronique à tout moment de l'année, indépendamment du niveau du risque influenza. De plus, depuis le 2 octobre 2022, la mise à l'abri est obligatoire pour les volailles dans les zones à risque particulier (zones humides, traversées par les couloirs de migration des oiseaux sauvages) et pour les palmipèdes de moins de 42 jours en zone à risque de diffusion (zones à forte densité de volailles).

Une information leur annonçant que, comme l'an dernier, des contrôles (de terrain notamment) vont être effectués par les services de la DDETSPP sur les 3 obligations précédentes. Le message les informerait enfin que, contrairement aux années précédentes, les futures éventuelles indemnités sanitaires et économiques, pour les élevages dont les animaux auront été abattus sur ordre de l'administration, seront conditionnées au strict respect des règles sanitaires. Une instruction technique du ministère de l'agriculture est en cours de finalisation sur ce thème afin d'être opérationnelle dans les meilleurs délais.

*En vos remerciements
Bien sincèrement*

Françoise TAHÉRI

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40021 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 58 06
www.landes.gouv.fr

